



COMMUNE DE SALIVES

COMPTRE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUN 2021

Le lundi 21 juin 2021 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG	Mme Hélène BOYON	Mme Charlotte DEHER
M. Silvère GOLMARD	M. METZGER Roland	M. Jacques MILLIERE
Mme. N'DIAYE Anne-Fatou	M. Norbert RAMAGET	M. Éric RUESCH
M. Charles SCHNEIDER		

Étaient absents :

M. Gilles GENOUD (Procuration Roland METZGER)

Secrétaire de séance :

Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 10 mai 2021.

POINT SULLY

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement de statut juridique de l'entreprise PETIT Hervé, le lot n°5 (poste menuiserie) de l'appel d'offre a été déclaré sans suite et relancé du 14 au 28 juin 2021.

En ce qui concerne les autres lots de l'appel d'offre, les actes d'engagement des entreprises ont été reçus et n'ont pas encore été signés par la commune.

Le 12 mai 2021, une subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 210 000€ a été accordée à la commune pour le projet « SULLY ».

Le montant global des subventions accordées à la commune pour ce projet s'élève donc à 369 455.00 €.

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement mis à jour :

Travaux	416 802,34 €
Maîtrise d'Œuvre	38 500,00 €
Bureau de contrôle technique	3 690,00 €
Bureau de coordination SPS	1 950,00 €
Diagnostics	2 391,66 €
Branchements Véolia	1 724,81 €
	<hr/>
	465 058,81 €
TVA 20%	93 011,76 €
TTC	<hr/>
	558 070,57 €

Subventions :

	Attribué	
Région (Travaux)	<input checked="" type="checkbox"/>	85 050,00 €
Région (Études)	<input checked="" type="checkbox"/>	7 392,00 €
Appel à projet Patrimoine Communal (CD21)	<input checked="" type="checkbox"/>	30 000,00 €
SICECO	<input checked="" type="checkbox"/>	37 013,00 €
DSIL	<input checked="" type="checkbox"/>	210 000,00 €
		<hr/>
		369 455,00 €

Financements :

Coût Total TTC		558 070,57 €
Subventions (Avance 87 488,00 €)	-	369 455,00 €
FCTVA (16,404% à récupérer en 2023 / 2024)	-	89 291,29 €
Reste à charge		<hr/>
		99 324,28 €

Compte tenu des derniers accords de subventions reçus et de la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de poursuivre le projet
- Retient la proposition de Monsieur le Maire d'avoir recours à un emprunt d'un montant de 110 000€ ainsi qu'à un prêt relais subvention d'un montant de 280 000€.

Une réunion de chantier doit être programmée avec les entreprises et le Bureau d'Études.

POINT CHAUFFERIE BOIS

Le Maire informe le conseil qu'une demande de chiffrage pour les missions de contrôle technique, (CT) et sécurité de la santé (SPS) a été demandée aux entreprises : Socotec, Bureau Véritas et Apave.

Le dépôt du permis de construire est prévu pour septembre et le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le 4ème trimestre 2021.

Le Maire revient sur ce qui a été dit au précédent conseil et confirme qu'il ne souhaite pas faire appel à une société extérieure pour la gestion de la chaufferie bois qui sera gérée par des élus bénévoles de la même manière que les chaufferies actuelles de la commune.

En revanche il souhaite que le prestataire qui sera retenu pour l'approvisionnement en bois soit responsable de la qualité de son produit et de la gestion des cendres.

CREATION BUDGET CHAUFFERIE BOIS (DELIBERATION 2021-27)

Comme évoqué par Monsieur SOUPART Jérôme, Trésorier, il est nécessaire de créer un budget «CHAUFFERIE» si le projet se poursuit.

Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un budget « Chaufferie » (N° 399) avec la nomenclature M4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création du budget annexe « Chaufferie ».

TRAVAUX DE VOIRIE (DELIBERATION 2021-28)

Le projet a été approuvé par le Conseil Municipal le 24/08/2020 (Délibération 2020-33).

Un accord de subvention du département de 30% pour une dépense HT de 60 461.30 € soit : 18 138.39€ à été accordé à la commune le 8 mars 2021.

Le Maire présente aux membres du Conseil, les trois devis reçus pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite retenir la proposition faite par l'entreprise Colas.

PROPOSITIONS D'EMPRUNTS ET PRETS RELAIS

Le Maire présente au Conseil municipal les différentes propositions reçues de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel et de la Banque des Territoires.

Il évoque la possibilité d'avoir recours à des prêts relais pour les subventions et le FCTVA.

Le Conseil Municipal s'oriente sur :

- un emprunt sur 20 ans pour le Sully (environ 100 000€)
- un emprunt sur 10 ans pour la voirie (environ 43 000€)
- un prêt relais subvention pour le Sully (environ 250 000€)

Les propositions définitives seront présentées et votées lors du prochain conseil.

NUISANCES ET PROBLEMES DE VOISINAGE

Certains problèmes ont été signalés par des habitants de la commune notamment sur le non-respect des horaires de restriction pour l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, mais aussi sur le stationnement gênant de véhicules.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre à la population, pour rappel, l'arrêté de la préfecture de la Côte d'Or précisant les horaires autorisés pour l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

De plus, la population sera informée que tout véhicule non assuré stationné sur la voirie communale pour une durée supérieure à un mois fera l'objet d'un enlèvement ou d'une contravention par la Gendarmerie.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

VENTE DE TERRAINS LOTISSEMENT

De nouvelles personnes sont intéressées par l'achat de terrain au lotissement. Quatre terrains sont encore disponibles (lot n° 22 / 23 / 24 / 25).

Il est rappelé qu'un prix de 3€ du mètre carré avait été consenti dans le but de faire venir des familles sur la commune.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas maintenir ce prix pour des constructions vouées à être louées.

Monsieur BERG Christophe propose la création d'une convention avec les futurs acquéreurs. Pour bénéficier du tarif de 3€/m² les acquéreurs devront s'engager à résider sur la commune pendant un minimum de plusieurs années.

BATIMENTS COMMUNAUX

Lors du conseil municipal du 25/01/2021, le Maire avait demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir à la destination des bâtiments « point d'information » et « logement 7 rue d'Amont ».

Le Maire propose de vendre les deux bâtiments afin de réinvestir dans la rénovation du rez-de-chaussée du SULLY ou de faire construire un logement communal sur l'un des terrains du lotissement.

Le Maire rappelle que la perte de loyer du logement 7 rue d'Amont représentera environ 7000€ par an.

Le sujet sera de nouveau abordé lors d'un prochain conseil.

VITRAUX EGLISE ET CHAPELLE

Deux devis ont été reçus pour la création de vitraux pour l'église et la chapelle :

ATELIER VERTIGE – 21370 LANTENAY

- Devis n°140 bis = 4 622€ HT (4876.21 TTC) pour une réalisation traditionnelle des vitraux montés au plomb.

- Devis n°140 = Montant HT 3812 € (4021.66 TTC) pour une réalisation en fusing (technique de fusion des morceaux de verre)

SARL EMGB – 21510 MINOT

Devis n°01-0521

Fabrication des vitraux (Pose et réalisation de la serrurerie à la charge du client)

Eglise : 2 vitraux bordure et losange colorés avec utilisation de verre antique 2497.50€ HT (2997€ TTC)

Chapelle : 4 vitraux à l'identique, verre antique et plomb 7 770.00€ HT (9 324€ TTC)

Compte tenu des travaux actuellement en cours sur la commune, le Maire propose d'attendre et d'en reparler lors de l'élaboration du budget 2022.

Il serait également intéressant de se rapprocher de la fondation du patrimoine à ce sujet.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire mais précise qu'il serait nécessaire de protéger la chapelle en attendant.

Monsieur le Maire demande à Mme DEHER Charlotte de contacter de la Fondation du Patrimoine.

AFFAIRES DIVERSES

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine : La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour la sauvegarde du patrimoine. Ils accompagnent chaque projet pour trouver des financements publics et privés.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion d'un montant de 55€

- Le Maire présente au Conseil le devis de JACOBBERGER Bruno d'un montant de 2940€ HT pour la suppression des arbustes, lierre et autres végétaux indésirables sur la tour + démontage de l'escalier et de la plate-forme, puis évacuation à la décharge municipale. Le Conseil Municipal accepte ce devis.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a demandé au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux d'implantation des tables de pique-nique en attendant d'avoir la réponse concernant la subvention. La demande a été accordée et les travaux ont été commandés à l'entreprise MILLIERE.
- Un tour de table est fait concernant les tours de garde pour le deuxième tour des élections. Le tableau sera transmis aux conseillers dès demain.

Clôture de la séance à 23h00